



LE FONDS SOCIAL EUROPÉEN ET LA FÉDÉRATION
WALLONIE-BRUXELLES INVESTISSENT DANS VOTRE AVENIR

LES PROJETS DE LUTTE CONTRE LE DECROCHAGE SCOLAIRE SOUTENUS PAR LE FSE

Note de synthèse intermédiaire
Zone Hainaut

Résumé

Les pages suivantes dressent l'état d'avancement des plans d'actions Enseignement/Aide à la jeunesse et des projets Accrojump soutenus par le Fonds Social Européen de la zone Hainaut un peu plus d'un an après leur commencement.

Mars 2017

Table des matières

| | | |
|-------|--|----|
| 1. | CONTEXTE ET ORIGINE DES PROJETS FSE | 2 |
| 2. | LES OBJECTIFS STRATEGIQUES | 2 |
| 3. | DONNEES QUANTITATIVES | 3 |
| 3.1 | Nombre de partenaires..... | 4 |
| 3.2 | Nombre d'institutions impliquées comparé au nombre total d'institutions existantes | 5 |
| 4. | PLANS D' ACTIONS ENSEIGNEMENT / AIDE A LA JEUNESSE | 6 |
| 4.1 | Finalités, axes de travail et résultats..... | 6 |
| 4.1.1 | La création de cellules de concertation locale | 7 |
| 4.1.2 | La création de DIAS..... | 7 |
| 4.1.3 | L'accompagnement individuel des jeunes en (pré)décrochage scolaire et de leurs familles | 8 |
| 4.1.4 | L'accompagnement collectif des jeunes en (pré)décrochage scolaire | 8 |
| 4.1.5 | La conceptualisation de la problématique du décrochage scolaire et de ses caractéristiques | 9 |
| 4.1.6 | La formation des enseignants en tant qu'acteurs de première ligne face au phénomène du décrochage scolaire | 9 |
| 4.2 | Difficultés et leviers..... | 10 |
| 4.2.1 | Difficultés liées au public | 10 |
| 4.2.2 | Difficultés liés à la mise en place des projets | 11 |
| 4.2.3 | Leviers..... | 12 |
| 4.3 | Plus-value du travail en partenariat..... | 12 |
| 5. | ACCROJUMP | 13 |
| 5.1 | Finalités, axes de travail et résultats..... | 13 |
| 5.1.1 | L'accompagnement individuel des jeunes en (pré)décrochage et de leurs familles | 13 |
| 5.1.2 | L'orientation | 14 |
| 5.1.3 | L'accompagnement des équipes éducatives..... | 15 |
| 5.1.4 | L'accompagnement collectif des jeunes en (pré)décrochage..... | 16 |
| 5.1.5 | La création de DIAS..... | 17 |
| 5.1.6 | La création de cellules de concertation locale | 17 |
| 5.2 | Difficultés et leviers..... | 18 |
| 5.2.1 | Difficultés liées au public | 18 |
| 5.2.2 | Difficultés liées à la mise en place des projets | 18 |
| 5.2.3 | Leviers..... | 19 |
| 5.3 | Plus-value du travail en partenariat..... | 20 |

1. CONTEXTE ET ORIGINE DES PROJETS FSE

Les projets présentés dans cette photographie à mi-parcours ont été sélectionnés suite à un appel à projets lancé dans le cadre du Fonds Social Européen en juillet 2015, et ce conjointement par les Ministres de l'Enseignement et de l'Aide à la Jeunesse.

Cet appel entre dans le cadre de la mise en œuvre du décret intersectoriel du 21 novembre 2013¹ qui organise des politiques conjointes enseignement – aide à la jeunesse, du décret sectoriel du 21 novembre 2013 favorisant le bien-être des jeunes à l'écoles, l'accrochage scolaire, la prévention de la violence scolaire et les démarches d'orientation, et de l'Initiative « Garantie pour la Jeunesse »², et a pour objectif général, la mise en place de partenariats de lutte contre le décrochage scolaire et de coopération intersectorielle entre l'Enseignement et l'Aide à la jeunesse.

La diminution du taux de décrochage scolaire et le maintien en formation des décrocheurs afin qu'ils obtiennent une certification, et ainsi avoir de meilleures chances d'insertion professionnelle, permettra de contribuer à l'initiative européenne « Garantie pour la Jeunesse ». Cette initiative vise à lutter contre le chômage des jeunes en proposant à tous les jeunes de moins de 25 ans, qu'ils soient inscrits au chômage ou non, une offre de qualité, dans les 4 mois suivant l'arrêt de leur scolarité ou la perte de leur emploi. Cette offre doit consister en un emploi, un apprentissage, un stage ou une formation continue et être adaptée aux besoins et à la situation de chacun.

L'appel à projets concernait les trois zones les plus touchées par le chômage des jeunes soit les Provinces du Hainaut, de Liège et la Région de Bruxelles-Capitale, tel que prévu par le Fonds Social Européen.

2. LES OBJECTIFS STRATEGIQUES

Les objectifs stratégiques de cet appel à projets sont :

- Assurer un mieux-être des jeunes à l'école et hors école, favoriser l'accrochage scolaire et tendre vers une réussite pour tous par le développement de politiques conjointes entre l'Enseignement et l'Aide à la jeunesse, tenant compte de l'interaction des différents champs concernés (scolaire, familial, culturel, santé...)
- Mieux prendre en compte les phénomènes de décrochage par la création de cellules locales à l'échelle d'une commune, d'un quartier ou d'une entité territoriale définie.
- Créer un réseau local qui permette de s'adresser aux intervenants locaux de tous types afin de fédérer les énergies
- Développer les moyens d'agir concrètement et de manière adaptée au phénomène du décrochage

¹ http://www.gallilex.cfwb.be/document/pdf/39910_000.pdf

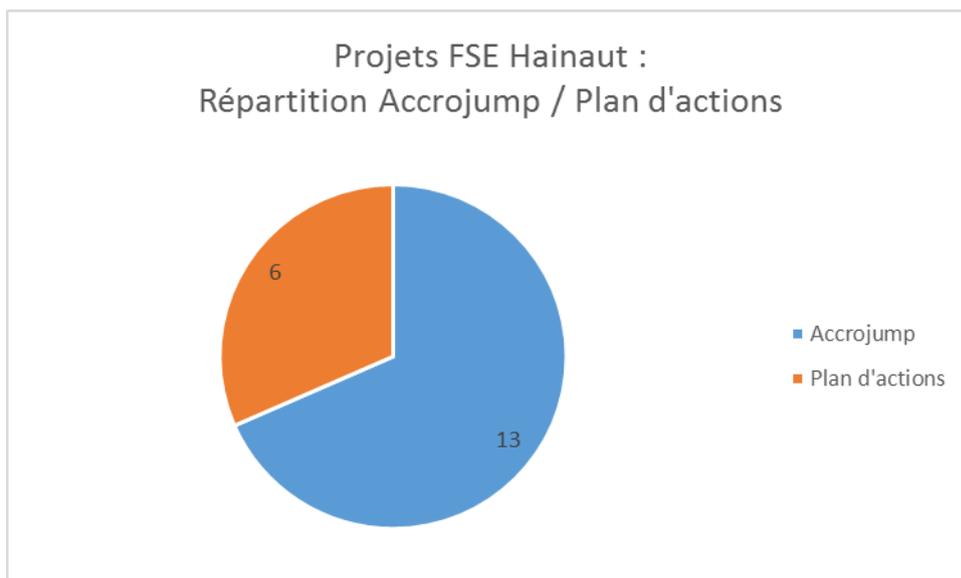
² <http://ec.europa.eu/social/main.jsp?catId=1079&langId=fr>

Cette note de synthèse se base sur le contenu des rapports intermédiaires des différents projets FSE, rapports ayant été remis par les porteurs de projet en décembre 2016 pour les projets Plans d'action et en février 2017 pour les projets Accrojump. Ces rapports contiennent des données relatives à l'état d'avancement et à l'évaluation des projets à mi-parcours.

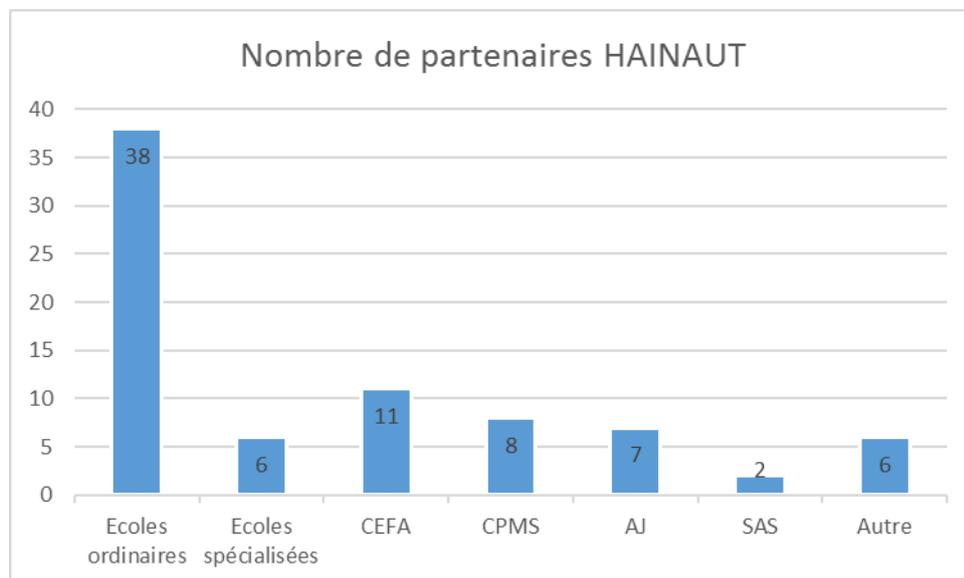
Après avoir présenté des données quantitatives relatives au nombre de projets se déployant dans la province du Hainaut, et au nombre de partenaires impliqués, nous présenterons globalement, d'abord pour les Plans d'actions et ensuite pour les Accrojump, les finalités, les axes de travail et les résultats, les freins et les leviers et enfin la plus-value du travail en partenariat.

3. DONNEES QUANTITATIVES

Sur l'ensemble de la province, 19 projets sont comptabilisés (13 Accrojump et 6 Plans d'Actions). Il n'y a donc eu aucun abandon de projet depuis leur lancement.



3.1 Nombre de partenaires



Ce graphique permet de visualiser la répartition des différentes catégories de partenaires.

Les partenaires relevant du secteur de l'enseignement sont les plus nombreux. Cela s'explique sans doute par le fait que dans le Hainaut les projets Accrojump qui n'imposent pas de partenariat avec le secteur de l'aide à la jeunesse sont plus nombreux que les Plans d'actions qui eux exigent la présence d'au moins un partenaire issu du secteur de l'aide à la jeunesse.

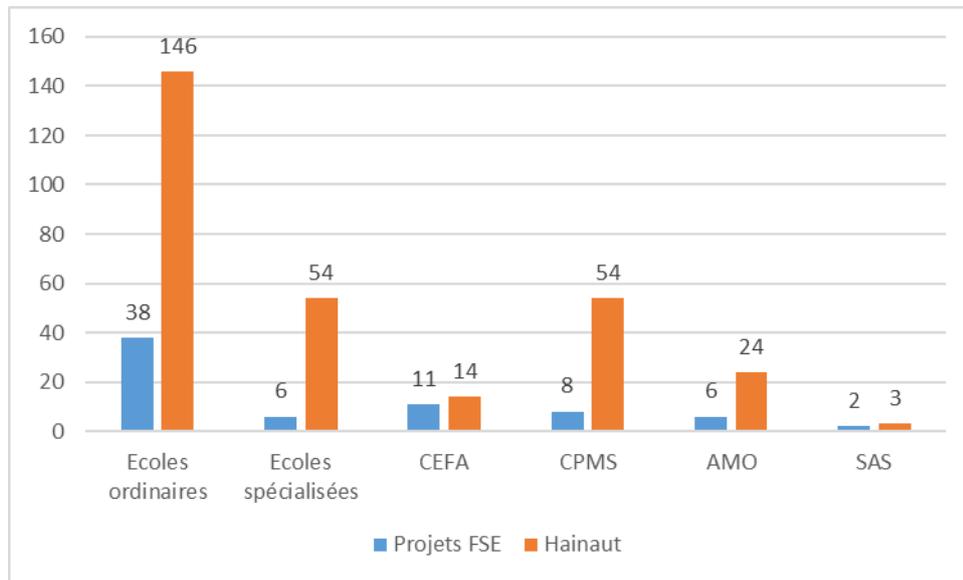
Parmi ces partenaires relevant du secteur de l'enseignement, les écoles ordinaires sont largement représentées, viennent ensuite dans une moindre mesure les CEFA et les écoles d'enseignement spécialisées qui sont peu représentées dans les projets.

Six des sept partenaires Aide à la Jeunesse (AJ) sont des AMO. Dans la catégorie « autre », on retrouve des CPAS, des services de la Jeunesse, des services communaux, etc.

De nombreux projets travaillent en collaboration avec diverses institutions sans pour autant que ces institutions soient reconnues comme partenaires officiels. Les chiffres présentés ne représentent donc pas la réelle ampleur des acteurs impliqués dans les projets. Le cas des CPMS illustre bien cet aspect : bien que n'étant pas systématiquement partenaires officiels des projets, ils sont des partenaires de terrain dans la grande majorité des cas.

Il est important de noter que certains acteurs (porteurs de projets ou partenaires) sont impliqués dans plusieurs projets, que ce soit Accrojump et/ou Plan d'actions. Comme le montre le graphique, l'ensemble des projets intègre l'intervention d'un total de 78 partenaires. Mais plusieurs de ces 78 partenaires sont impliqués dans différents projets, ce qui porte à 112 le nombre total de partenaires sur le terrain.

3.2 Nombre d'institutions impliquées comparé au nombre total d'institutions existantes



Sur ce graphique les données des projets sont comparées aux données globales de la province du Hainaut. Sur l'ensemble de la province, les projets européens mobilisent une large part des CEFA (78,6%) et des SAS (66%).

Les acteurs de l'enseignement ordinaire (26%) et les AMO (25%) sont également bien représentés. Les CPMS (15%) et l'enseignement spécialisé (11%) sont moins représentés. Concernant les CPMS, rappelons qu'ils sont bien souvent partenaires de terrain sans pour autant être partenaires officiels.

4. Plans d'actions Enseignement / Aide à la jeunesse

Les plans d'actions EAJ soutiennent des actions dont le but est de mettre en place un partenariat intersectoriel (qui peut s'inscrire dans le cadre d'une cellule de concertation locale³) et de proposer des méthodes innovantes d'accrochage scolaire pour les jeunes de 15 à 24 ans qui risquent le décrochage (*prévention*), qui sont en décrochage ou qui sont sortis sans certification (*intervention et remédiation*). Il s'agit d'octroyer des moyens financiers supplémentaires.

Les objectifs sont :

- d'identifier et d'agir sur les facteurs, individuels, collectifs et organisationnels, qui accroissent les risques d'absentéisme et de décrochage ;
- de rendre l'élève acteur de sa formation, afin de permettre aux jeunes d'acquérir davantage de confiance en eux et en leurs capacités, de renforcer l'estime qu'ils ont d'eux-mêmes, et de construire leur projet de vie et de formation ;
- d'offrir aux jeunes la possibilité de bénéficier le plus rapidement possible d'un dispositif de soutien et de suivi personnalisé pour garantir les conditions de leur réinsertion dans l'éducation, la formation (y compris les stages) ou l'emploi ;
- de mettre en place des dispositifs collaboratifs au sein des écoles et des partenariats avec des acteurs extérieurs (en particulier les services de l'aide à la Jeunesse et le monde socio-économique et culturel)

Les plans d'actions ont démarré le 1^{er} novembre 2015 et se clôtureront le 31 décembre 2017.

Sur la zone du Hainaut, on relève 6 plans d'actions.

4.1 Finalités, axes de travail et résultats

Les projets plans d'action qui se déploient dans la province du Hainaut poursuivent tous la même finalité, à savoir la mise en place de partenariats de lutte contre le décrochage scolaire et de coopération intersectorielle entre l'Enseignement et l'Aide à la Jeunesse.

Plus concrètement, nous pouvons relever six axes de travail, en précisant qu'un projet peut investir plusieurs axes. Pour chaque axe de travail, nous présentons les réalisations.

³ La « cellule de concertation locale » est appelée à intervenir à trois niveaux :

- celui des démarches générales de sensibilisation, d'information, de prévention visant à améliorer la situation du jeune, tant sur le plan de son devenir scolaire que sur celui de son épanouissement personnel, ainsi qu'à favoriser le vivre ensemble et un climat scolaire serein propice à l'apprentissage
- celui des démarches ciblées de prévention, d'information et d'accompagnement visant à répondre par des interventions adaptées à des situations identifiées comme problématiques
- celui des démarches d'intervention de crise consécutives à un fait précis qui provoque une « crise » dans l'établissement scolaire

4.1.1 La création de cellules de concertation locale

Quatre projets travaillent à la mise en place et au développement de partenariats mobilisables au niveau local en vue de lutter contre le décrochage scolaire.

Il s'agit de créer des dispositifs (cellules de concertation locale ou assimilées car ne répondant pas systématiquement aux prescrits du décret intersectoriel du 21/11/2013) favorisant une dynamique de partenariat entre les différents acteurs de terrain, issus de l'Enseignement et de l'Aide à la Jeunesse, mais parfois aussi d'autres secteurs (Police, CPAS, etc.). A noter qu'un projet participe à un dispositif de concertation locale préexistant.

Les réalisations

Les cellules de concertation locale se concrétisent sous la forme de réunions régulières, dont la fréquence varie d'un projet à l'autre en fonction des objectifs assignés à cet axe de travail. En créant ces cellules, les quatre projets visent une amélioration de la connaissance des missions de chacun. Au-delà de cet objectif, chaque projet a une porte d'entrée spécifique pour susciter la concertation, on relève l'organisation d'une conférence-débat, la diffusion d'informations relatives à des projets innovants, l'analyse d'une problématique particulière (par exemple la consommation de cannabis), l'analyse du cas d'un jeune afin de déterminer les leviers à soulever et les pistes d'action à envisager.

4.1.2 La création de DIAS

Deux projets créent des dispositifs internes d'accrochage scolaire, qui ne respectent pas tous les prescrits du décret sectoriel du 21/11/2013⁴, mais qui sont néanmoins de réels dispositifs pérennisables, en ce sens qu'ils constituent un ensemble de mesures prises pour lutter contre le décrochage scolaire.

Les réalisations

Les modes de fonctionnement de ces dispositifs sont variables, mais passent tous par la construction d'un plan personnalisé d'accompagnement, qui s'adapte à l'évolution du parcours du jeune ; et tous permettent aux jeunes de bénéficier d'un accompagnement pluridisciplinaire (éducateurs, CPMS, enseignants, AMO, etc.). Les familles sont toujours informées de la prise en charge des jeunes dans le dispositif, et leur implication est sollicitée. Ces projets identifient les élèves bénéficiaires du dispositif soit via la passation de questionnaires ayant pour but de repérer les élèves à risque, soit en se basant sur le nombre de demi-jours d'absence des élèves. Les directeurs, les enseignants, les éducateurs et les assistants sociaux des écoles peuvent également orienter les élèves estimés en besoin vers le DIAS. Dans certains cas, la demande peut émaner de la famille ou de l'élève lui-même.

Bien que la décision d'orienter un jeune vers le DIAS et la construction du plan personnalisé d'accompagnement soient élaborés en concertation avec divers acteurs de l'école, le conseil de classe n'est pas systématiquement associé à ces démarches.

Les deux DIAS mis en place dans la cadre des projets Plans d'action offrent une écoute attentive et bienveillante au jeune, l'accompagnent dans l'identification de ses difficultés, la recherche de solutions et l'élaboration de son projet personnel, mettent en place des activités de dynamique de groupe favorisant la cohésion de classe, soutiennent les jeunes dans leur méthode de travail, et favorisent l'estime de soi. Un DIAS en particulier travaille avec le jeune ses représentations de la notion d'échec et permet une remise à niveau grâce à

⁴ Notamment au niveau du rôle du conseil de classe

des activités de remédiation, l'autre DIAS développe une approche davantage axée sur le développement personnel du jeune en le sensibilisant à l'intelligence émotionnelle, à la méditation pleine conscience, au bien-être et à l'expression de sa parole (participation à des groupes de parole).

4.1.3 L'accompagnement individuel des jeunes en (pré)décrochage scolaire et de leurs familles

Il s'agit d'apporter aux jeunes un accompagnement individuel adapté aux causes du décrochage identifiées. Les familles sont généralement associées à l'accompagnement mis en place. Ce suivi individuel permet une compréhension de la situation, qui favorise, si cela est nécessaire, le relai vers d'autres acteurs du réseau ou structures adéquates. Trois projets mettent en place cet accompagnement individuel.

Les réalisations

Dans deux des trois projets qui mettent en place cet accompagnement individuel, les jeunes ciblés sont ceux qui ont plus de 20 demi-jours d'absence ou ceux qui ne sont plus inscrits dans une école. Un troisième projet cible les jeunes qui sont encore à l'école bien que le lien soit fragile, et pour qui une prise en charge par les professionnels de première ligne (éducateurs, CPMS, assistants sociaux, etc.) n'a pas abouti à un rattachement scolaire.

Le nombre de jeunes pris en charge varie d'un projet à l'autre (les chiffres vont de 13 à 62 jeunes) en fonction du nombre de situations de décrochage identifiées dans les institutions partenaires, et de l'acceptation de l'accompagnement par les jeunes. Les projets ne donnent généralement à ce stade intermédiaire aucun chiffre sur le nombre de jeunes suivis individuellement qui ont suite à l'accompagnement rattaché au système scolaire.

Pour caractériser l'accompagnement individuel, il convient de distinguer les deux projets qui travaillent avec un public de jeunes déscolarisés de celui qui travaille avec des jeunes qui sont encore à l'école.

L'accompagnement individuel des jeunes déscolarisés comporte toujours un volet psychosocial. Concrètement, le parcours de vie du jeune est récolté à travers sa parole, celle de sa famille, voir celle de l'école et/ou des institutions qui ont pris en charge le jeune à un moment donné. Un travail sur la connaissance de soi est effectué afin de dégager des pistes de mise en projet du jeune, qui est ensuite orienté vers des services compétents faisant partie du réseau. Très souvent, le rattachement à un projet demande une réaffiliation sociale avant d'envisager tout autre projet.

L'accompagnement des jeunes qui sont encore à l'école est davantage ciblé sur la motivation scolaire et la résolution de problématiques familiales.

4.1.4 L'accompagnement collectif des jeunes en (pré)décrochage scolaire

Cet axe, investi par quatre projets, vise à prévenir le décrochage scolaire ou à éviter la stigmatisation qu'un suivi individualisé pourrait induire. En fonction des besoins qui ont été identifiés via des enquêtes auprès des jeunes, des enseignants et des éducateurs, des animations sont organisés pour des groupes classe ciblés ou des groupes de jeunes présentant des causes similaires de décrochage scolaire.

Les réalisations

Sur les quatre projets qui s'inscrivent dans cet axe, un projet est encore en phase d'analyse des besoins d'animations, besoins récoltés en interrogeant les enseignants et éducateurs. Les trois autres projets organisent un accompagnement collectif pédagogique : méthode de travail, remédiation. En plus de ce volet pédagogique, ces projets mettent en place d'autres types d'accompagnement collectif. Un projet se centre davantage sur les aspects psychoaffectifs et psychosociaux : mise en place de groupes de parole, d'ateliers visant le développement de l'intelligence émotionnelle, d'ateliers de cohésion de groupe, d'ateliers de méditation pleine conscience, d'ateliers visant le bien-être à l'école. Un autre projet propose aux jeunes des activités socioculturelles, sportives et récréatives. Enfin, le troisième projet travaille la motivation des jeunes et la dynamique de groupe.

Les projets ne fournissent pas de données relatives à l'impact sur la diminution de l'absentéisme, mais tous s'accordent sur un constat d'amélioration des compétences ou du ressenti des jeunes.

4.1.5 La conceptualisation de la problématique du décrochage scolaire et de ses caractéristiques

Deux projets s'appuient sur les constats de terrain pour aborder la problématique du décrochage de façon réflexive. Le travail de terrain permet de fournir des données relatives aux caractéristiques des jeunes en décrochage et au phénomène du décrochage, ces données sont relevées, analysées, conceptualisées, dans le but d'enrichir la connaissance du phénomène et de la diffuser.

Les réalisations

Un projet a émis des hypothèses suite aux constats de terrain, telles que : « la situation des NEETS est peut-être évolutive et n'est pas forcément définitive », « un facteur de risque du décrochage des jeunes pourrait s'expliquer dans la répétition d'une histoire familiale (parents eux-mêmes Neets, résignation face à l'école et au marché de l'emploi peu fourni, rejet du système, etc.) », « il existe plusieurs types de NEETS : les jeunes mineurs qui vivent chez leurs parents, les jeunes majeurs qui ne savent pas ce qu'il veulent faire ni les démarches à réaliser pour atteindre leurs objectifs, les jeunes qui ne se conforment pas au système scolaire et à son fonctionnement, les jeunes qui choisissent de devenir Neets afin de 'souffler' et de se ressourcer (à l'instar d'une année sabbatique), etc. ».

Un diagnostic social a été réalisé par un autre projet, en interrogeant des travailleurs sociaux, des acteurs scolaires et des jeunes. Ce diagnostic met en évidence le fait que les causes du décrochage scolaire sont multifactorielles, et explique le phénomène notamment par une rupture beaucoup plus profonde que celle avec l'école. Il met en avant le terme de « désaffiliation sociale ».

4.1.6 La formation des enseignants en tant qu'acteurs de première ligne face au phénomène du décrochage scolaire

Deux projets centrent leurs actions sur les enseignants en tant que bénéficiaires directs. Cet axe de travail vise à diminuer les situations de décrochage scolaire des élèves en améliorant les compétences des enseignants.

Les réalisations

Dans un des deux projets s'inscrivant dans cet axe, les enseignants sont formés à la prise en charge d'activités collectives de lutte contre le décrochage scolaire. Ces formations relèvent du domaine pédagogique (méthode de travail) et psycho-affectif / psychosocial (formation des enseignants à la gestion des groupes de parole, à la méditation pleine conscience, aux techniques de dynamique de groupe). Un effet de ces formations a pu être observé sur la conscientisation de la problématique par les enseignants, sur l'adaptation des pratiques pédagogiques des enseignants et sur la prise de conscience par les enseignants du fait que le vécu (notamment psychologique) des élèves a un impact sur leur rapport à l'école.

Dans le second projet, les formations visent à développer des pratiques enseignantes innovantes, dans le but de favoriser l'inclusion des différents profils d'apprentissage et le mieux-être à l'école. De plus, les enseignants sont sensibilisés à différents leviers de raccrochage scolaire.

De manière transversale aux six axes, nous pouvons également constater que les projets ont élaboré des outils facilitant leur travail : fiche de suivi des jeunes, grille de détection des signes précurseurs du décrochage, questionnaires destinés aux élèves ou aux enseignants en vue de récolter des données afin de réaliser un état des lieux, outils favorisant la visibilité du projet, etc.

4.2 Difficultés et leviers

4.2.1 Difficultés liées au public

Précarité des jeunes ciblés

Concernant le profil des jeunes ciblés par les projets, il apparaît que la précarité rencontrée à différents niveaux (familial, affectif, social, intellectuel, financier, etc.) rend complexe le travail avec cette population (cité 2 fois). Les agents FSE doivent donc faire preuve de polyvalence étant donné les multiples causes du décrochage qu'ils peuvent rencontrer chez ces jeunes (cité 4 fois). La création du lien de confiance n'est pas aisée, le contact est difficile, le jeune est méfiant, et pas toujours en demande. Il en résulte une difficulté à le rendre acteur de son parcours de vie (cité 5 fois). De plus, le jeune fragilisé peine à saisir les relais proposés par les projets (cité 3 fois).

Investissement des familles

Les familles ou responsables légaux des jeunes peinent à participer aux dispositifs favorisant l'accrochage scolaire des jeunes, les projets ont peu de répondant lorsqu'ils sollicitent ces personnes, considérées pourtant comme des partenaires incontournables (cité 4 fois).

Age du public-cible

Les personnes investies dans les projets estiment que les dispositifs mis en place s'adressent à une tranche d'âge qui limite fortement la prévention du phénomène. Souvent à 15 ans le jeune a déjà un long parcours de décrochage (cité 4 fois).

4.2.2 Difficultés liés à la mise en place des projets

Travail intersectoriel

Concernant le travail intersectoriel, les projets pointent avant tout les modes de fonctionnement différents des deux secteurs (cité 7 fois). De plus, les institutions sont souvent perçues comme cloisonnées, avec le paradoxe de la difficulté à délimiter le territoire de chacun (cité 2 fois). Concernant cette délimitation de territoire, nous notons en particulier que la collaboration CPMS / projets FSE nécessite une clarification des missions de chacun. La temporalité des deux secteurs n'est pas la même, l'Enseignement est en « pause » durant les congés scolaires, alors que l'Aide à la Jeunesse n'est pas tributaire de ces périodes de congé (cité 1 fois). Pratiquement le travail intersectoriel demande de l'investissement en temps et énergie, et les bénéfices de cet investissement ne se font pas toujours sentir immédiatement (cité 2 fois). Enfin, les acteurs de l'Enseignement et ceux de l'Aide à la Jeunesse ont des représentations différentes du phénomène du décrochage scolaire et de la conception du Jeune (cité 1 fois).

Implication du personnel

Plusieurs projets identifient le manque d'implication de certains membres du personnel des écoles comme un frein, cela peut parfois aller jusqu'à une certaine forme de résistance au changement (cité 5 fois).

Difficultés organisationnelles

Des difficultés d'ordre organisationnel freinent la bonne réalisation des actions, le découpage du temps scolaire ne favorise pas la mise en place de dispositifs innovants (cité 4 fois).

Temporalité des projets

La temporalité des projets est perçue comme un frein à la mise en place de dispositifs pérennes (cité 2 fois).

Emplois structurels

Il n'existe pas structurellement des emplois au sein des écoles pour prendre en charge de manière approfondie la lutte contre le décrochage scolaire. Les enseignants qui s'y investissent le font en dehors de leurs heures de cours, il en résulte une perception de bénévolat non valorisé (cité 2 fois).

Dysfonctionnements du système scolaire

Les personnes investies dans les projets se sentent impuissantes face à ce qu'elles caractérisent comme des dysfonctionnements du système scolaire (filiales qualifiantes vues comme des filiales de relégation, marché scolaire, cadre légal pas suffisamment contraignant en cas d'absentéisme récurrent des élèves mineurs, etc.) (cité 2 fois)

Moyens humains et financiers

Les agents FSE pointent également des moyens insuffisants, aussi bien au niveau humain que matériel, pour prendre en charge l'ensemble des problématiques rencontrées (cité 2 fois).

D'autres freins sont cités dans une moindre mesure : le turn-over du personnel des différentes institutions impliquées dans les projets ne favorise pas la continuité des actions (cité 1 fois), certaines directions d'école ne parviennent pas à fédérer leurs équipes autour de la problématique du décrochage scolaire (cité 1 fois).

4.2.3 Leviers

Les informations sont moins riches concernant les leviers étant donné que les rapports intermédiaires n'abordaient pas spécifiquement cet aspect. Quelques leviers ont pu néanmoins être identifiés.

Les projets mettent essentiellement en avant des aspects liés au travail collaboratif (cité 12 fois) : la qualité et la fréquence des relais établis avec les équipes éducatives, l'implication des partenaires dans les projets, la plus-value résultant du travail en équipe.

Des aspects relevant d'un niveau davantage individuel sont relevés. L'autonomie qui est laissée aux agents FSE et la confiance que les directions leur font est perçue comme un facteur facilitant le travail (cité 7 fois). Les formations suivies, les rencontres avec les autres projets FSE de lutte contre le décrochage scolaire, la possibilité de bénéficier d'un accompagnement favorisent un travail de qualité (7 fois). Le profil des personnes engagées (formation, compétences, expériences) est également un levier pour les projets (cité 4 fois). Enfin, les moyens matériels sont cités comme facilitant le quotidien (2 fois).

4.3 Plus-value du travail en partenariat

Le travail en partenariat intersectoriel est perçu comme étant bénéfique à différents niveaux, bien que le peu de temps dont disposent les partenaires pour travailler en réseau soit cité comme étant un frein.

Les partenaires notent avant tout une amélioration de la connaissance du réseau.

Face à la dimension multifactorielle du phénomène du décrochage, les tâches sont mieux réparties en fonction des missions, des compétences et de la philosophie d'action des différents partenaires. Les actions sont articulées, et les interventions sont plus rapides car la communication entre partenaires est productive et proactive.

Le partenariat permet également de prendre conscience des limites de chacun.

Le jeune est approché dans sa globalité, et pas seulement sous les aspects scolaires.

Le sentiment d'être sans réponse face à certaines problématiques diminue, pour laisser la place à une réelle coordination. Les partenaires développent une vision complémentaire des acteurs des différents secteurs, vision qui permet d'alimenter la réflexion par rapport au phénomène. Le travail en partenariat permet le développement d'une intelligence collective.

5. Accrojump

Les projets « **Accrojump** » soutiennent la création de partenariats **de minimum 3 écoles** afin de renforcer les équipes éducatives dans la prévention du décrochage scolaire. Les publics cibles de ce projet sont principalement les élèves du 2^{ème} degré de l'enseignement qualifiant ordinaire, de forme 4 de l'enseignement spécialisé, des 2^{ème} et 3^{ème} phases de l'enseignement secondaire spécialisé de forme 3.

Les actions développées par les établissements en partenariat s'inscrivent dans au moins une des 4 thématiques suivantes :

- Le parcours orientant : travailler le parcours de formation et le choix du métier par l'élève, en l'amenant en situation de découvrir le monde du travail, notamment en situation réelle, et le rendre plus actif dans ses choix ;
- Les aménagements pédagogiques inclusifs : réorganiser l'encadrement des élèves de façon à offrir une approche personnalisée ;
- L'élève acteur de sa formation : trouver des points d'accrochage qui donnent l'envie au jeune de s'investir dans son parcours, de se responsabiliser par rapport à son avenir ;
- Les alternatives à l'exclusion définitive, notamment le coaching direct des jeunes en (pré-) décrochage et la mise en place d'un DIAS (dispositif interne d'accrochage scolaire).

Les projets Accrojump ont démarré le 1^{er} novembre 2015 et se clôtureront le 30 juin 2018.

On relève, sur la zone du Hainaut, 13 projets de type Accrojump.

5.1 Finalités, axes de travail et résultats

Les treize projets Accrojump de la zone Hainaut visent tous à prévenir le décrochage scolaire. La prévention du phénomène est abordée sous différents angles, qui constituent les six axes de travail présentés ci-dessous. A noter qu'un projet peut investir différents axes. Pour chaque axe de travail, nous présentons les réalisations.

5.1.1 L'accompagnement individuel des jeunes en (pré)décrochage et de leurs familles

Sept des treize projets Accrojump mettent en place un processus d'accompagnement individuel des élèves identifiés en (pré)décrochage, accompagnement qui peut également toucher les familles de ces jeunes. Cet accompagnement individuel peut prendre différentes formes : du mentorat, de la remédiation, du soutien à l'insertion socio-professionnelle, du soutien psycho-social, etc.

Les réalisations

Les jeunes qui sont suivis individuellement sont dans un premier temps identifiés comme étant à risque de décrochage scolaire. Pour les identifier, les projets utilisent différents moyens : création de tests de détection des signes précurseurs de décrochage (ou utilisation de tests existants), identification via le nombre de jours d'absences injustifiées, concertation avec les enseignants, éducateurs, CPMS, etc.

Le suivi individuel peut prendre différentes formes. Un projet se centre sur la relation de confiance créée entre un adulte référent (mentor) et un élève identifié à risque de décrochage scolaire. Dans ce projet, 18 enseignants ont été formés au mentorat, un échantillon de jeunes a été ciblé afin de bénéficier du suivi dispensé par les mentors, mentors qui sont supervisés par une coordinatrice.

Un autre projet propose de la remédiation aux élèves qui en ont besoin, soit parce qu'ils ont été absents, soit parce qu'ils se sont inscrits tardivement, soit parce qu'ils ont des lacunes dans les cours généraux ou en méthodologie de travail. Ils peuvent également être accompagnés dans la rédaction de curriculum vitae ou de lettre de motivation afin de faciliter la recherche d'un stage. Ce projet cherche actuellement à établir un partenariat avec des étudiants de Hautes Ecoles qui pourraient assurer les remédiations afin de pérenniser les actions mises en place.

Les autres projets qui investissent cet axe ont créé des processus d'accompagnement individuel et prennent en charge des élèves qui sont fragilisés pour des raisons variées, l'accompagnement prend alors une forme adaptée à la cause identifiée du décrochage : problématique d'ordre psycho-social, d'ordre familial, d'ordre relationnel, d'ordre pédagogique, d'ordre financier, d'ordre de l'orientation, etc. Lorsque c'est nécessaire, les agents FSE relaient les situations vers des partenaires mieux outillés pour prendre en charge certaines problématiques (AMO, CPMS, CPAS, etc.).

Les sept projets qui font de l'accompagnement individuel font appel aux parents ou responsables légaux des jeunes suivis, afin de les rendre actifs dans le travail réalisé avec le jeune. Tous les parents ne parviennent pas à prendre une place dans cet accompagnement.

5.1.2 L'orientation

Cinq projets investissent cet axe, et trois d'entre eux abordent la problématique du décrochage scolaire exclusivement via cet axe. Le travail mené consiste à travailler le parcours de formation du jeune afin de le rendre plus actif dans ses choix.

Les réalisations

Trois des cinq projets qui travaillent l'orientation comme levier pour favoriser l'accrochage des jeunes se concentrent exclusivement sur cette thématique.

Un projet se base sur une expérience préexistante de 3P orientante pour l'élargir à d'autres écoles et au deuxième degré qualifiant. Ce projet met en place, dans un cadre régulé de procédures claires, des essais filières qui vont permettre aux élèves de maturer leur choix de parcours scolaire et professionnel. Il s'agit d'accompagner l'élève dans la réflexion par rapport à son projet personnel. Concrètement, le projet est dans un premier temps passé par une phase d'état des lieux auprès des directions des écoles et des CPMS (recueil des représentations de ce qu'est l'éducation au choix et l'orientation, repérage des bonnes pratiques existantes, identification des besoins des écoles, etc.) et auprès des acteurs de la 3P orientante préexistante (notamment identification des besoins, des freins et des leviers). Ensuite, la communication par rapport au projet a été préparée avec les directions des institutions partenaires. Les personnes investies dans le projet 2DO (deuxième degré orientant) sont formées à l'éducation au choix, elles sont ainsi outillées en vue de professionnaliser leur travail. Les équipes 2DO des différentes écoles sont amenées à se rencontrer pour partager leur vécu et construire ensemble des outils. Une attention particulière est accordée à la place des chefs d'ateliers dans le projet. De façon plus large, afin d'atteindre le deuxième objectif du projet, à savoir « impulser une dynamique d'éducation au choix auprès de chaque acteur de l'école en lien avec le 1^{er} et le 3^{ème} degré », des rencontres destinées aux enseignants du deuxième degré qualifiant sont en préparation afin de les sensibiliser à l'éducation au choix.

Un autre projet travaille également exclusivement l'orientation. Ici aussi, le projet a débuté par un état des lieux qui a ciblé les besoins et attentes des écoles par rapport à l'orientation, et a permis de délimiter le champ d'action du projet par rapport aux autres acteurs (CPMS, SIEP, etc.). Une fois l'état des lieux réalisé, trois axes de travail ont pu être dégagés. Le premier consiste à informer les familles sur le contenu et les finalités des filières des écoles partenaires. Un outil a été créé : une plaquette de l'offre du qualifiant dans la région concernée. Le second axe se centre sur de l'accompagnement soit individuel des élèves et de leurs familles dans la maturation d'un choix d'orientation, soit collectif via des animations en éducation au choix. Dans le cas de l'accompagnement individuel, des professeurs-relais ont été formés à l'éducation au choix, le rôle et les missions de ces professeurs-relais ont été clairement définis, un dispositif d'accompagnement individuel a été élaboré, et un outil de suivi de l'élève a été créé. Dans le cas de l'accompagnement collectif, les élèves ont travaillé sur les représentations qu'ils ont du monde du travail ou de la section dans laquelle ils sont. Enfin, le troisième axe vise à valoriser les filières qualifiantes et doit se déployer concrètement durant la suite du projet.

Le troisième projet qui se centre exclusivement sur l'orientation identifie les élèves cibles soit via un questionnaire soit via des concertations avec les équipes éducatives et pédagogiques. Ces élèves sont ensuite accompagnés individuellement, accompagnement visant à les doter d'une meilleure connaissance des différents métiers, et à leur permettre de mieux se connaître via un test d'intérêt. Dans ce projet, des animations collectives centrées sur la découverte des métiers sont organisées dans les classes de 3P et les élèves sont amenés à réfléchir à leur avenir. Ce projet ambitionne d'élargir les actions notamment en permettant aux élèves ciblés d'essayer différentes filières au sein des écoles partenaires.

Les deux autres projets qui travaillent l'orientation le font de façon plus ponctuelle à travers des entretiens individuels, la passation de tests d'orientation ou de tests de motivation par rapport à la section fréquentée ou encore la mise en place d'animations collectives sur la découverte des métiers (jeux, mise en scène, etc.).

5.1.3 L'accompagnement des équipes éducatives

Il s'agit ici, pour cinq projets, de sensibiliser, accompagner, outiller les équipes éducatives par rapport à la problématique du décrochage scolaire, mais aussi plus largement d'améliorer les compétences des enseignants pour les aider à faire face à la complexité de leur métier.

Les réalisations

Sur les cinq projets qui mettent en place des actions destinées directement aux professionnels, un projet a axé le cœur de son travail sur les acteurs de l'école. Ce projet vise à favoriser le travail des professionnels (enseignants mais aussi agents CPMS) en équipe collaborative (communauté d'apprentissage collaboratif - CAP), en misant sur le fait que ce travail en équipe collaborative permettra de développer l'expertise des professionnels et sera un moyen pour enrichir les pratiques pédagogiques. Cela permettra aux professionnels d'améliorer leurs compétences, ce qui devrait avoir un impact positif sur la mobilisation des élèves. Il s'agit de développer une nouvelle culture d'école, en considérant que l'accrochage scolaire est l'affaire de tous. Concrètement, le projet est d'abord passé par une phase d'état des lieux auprès des directions des écoles partenaires et des CPMS attachés, état des lieux centré sur les pratiques collaboratives existantes, les formations suivies par les enseignants et agents CPMS, une meilleure connaissance des différentes institutions partenaires, un repérage des besoins, etc. Ensuite, les agents FSE ont préparé avec les différentes directions la communication à faire par rapport au projet. Une fois le projet présenté, les agents FSE ont débuté les rencontres avec les équipes choisies dans chaque école pour participer au projet.

Chaque équipe a pu démarrer le travail collaboratif, six rencontres ont jusqu'à présent été organisées (centrées sur les représentations de ce qu'est une communauté d'apprentissage collaboratif, le climat de classe, repérer les zones de confort et d'inconfort, choix d'un axe de travail en zone de confort, choix d'un axe de travail en zone d'inconfort, les conseils de classe).

Un autre projet travaille essentiellement avec les équipes éducatives, en les accompagnants à améliorer les dispositifs préexistants de lutte de contre le décrochage scolaire. Les professeurs qui ont en charge les dispositifs préexistants dans leur école ont été formés à la posture d'accompagnement, et à la prise de note d'écrits professionnels dans le cadre du suivi de jeunes. Ce projet favorise largement les échanges de bonnes pratiques entre les écoles partenaires, en réunissant régulièrement des professeurs des différentes écoles. Ces réunions permettent les échanges et les professeurs qui y participent ont pour mission de faire le relai dans leur école. La mission des professeurs-relais a été définie, ces professeurs-relais sont souvent également en charge des dispositifs préexistants, ils deviennent donc dans leur école des personnes de référence par rapport à la problématique du décrochage scolaire. Le projet vise également à favoriser la collaboration entre les différents acteurs (CPMS, médiation, dispositifs préexistants, etc.).

Un troisième projet recherche, recense et met à disposition des enseignants des outils de prévention du décrochage scolaire. Dans ce projet, les agents FSE se forment pour pouvoir ensuite proposer des outils innovants aux enseignants, comme par exemple des outils relevant de l'éducation au choix ou de l'approche orientante, ou encore des outils « citoyens » comme la charte de vie en groupe. Les enseignants participent au choix des outils, ils sont soutenus et accompagnés lors de l'utilisation de ces outils en classe.

Deux projets ont organisé des ateliers visant à sensibiliser les enseignants à la détection des signes de décrochage, afin d'orienter le plus rapidement le jeune vers une prise en charge adéquate.

Enfin, un projet organise des réunions « brainstorming » avec les enseignants afin de construire de manière participative des dispositifs de lutte contre le décrochage scolaire qui répondent aux besoins de chaque école.

5.1.4 L'accompagnement collectif des jeunes en (pré)décrochage

Trois projets Accrojump mettent en place des activités collectives visant à prévenir le décrochage scolaire.

Les réalisations

Les trois projets qui font de l'accompagnement collectif le font en parallèle à d'autres actions de prise en charge individuelle. Cet accompagnement collectif vise essentiellement à prévenir le décrochage, mais aussi à favoriser un lien positif avec les familles. Un projet met ainsi en place des activités conviviales avec des groupes d'élèves, activités auxquelles les parents sont invités (démonstrations de cours des sections qualifiantes, petits déjeuners, goûters, remise de bulletin conviviale, etc.). En collectif, les projets travaillent largement en début d'année scolaire l'accueil des élèves, la prise de conscience des règles de vie et la dynamique de groupe.

D'autres thématiques sont également travaillées en collectif : la connaissance de soi, l'estime de soi, la mise en place de groupes de parole régulés, le projet personnel. Un projet a mis en place une cellule bien-être qui consiste à proposer aux élèves sur le temps de midi un coin relaxation où ils peuvent se reposer, mais aussi jouer à des jeux de société, des animations y sont organisées, tout cela dans le but de créer du lien social entre les élèves et de favoriser l'accrochage scolaire.

5.1.5 La création de DIAS

Trois projets créent un dispositif interne d'accrochage scolaire, en s'inspirant librement du décret sectoriel du 21/11/2013. Les modes de fonctionnement de ces DIAS sont variables.

Les réalisations

Dans deux de ces trois projets, c'est le conseil de classe qui décide des élèves pouvant bénéficier du dispositif, qui construit un plan personnalisé d'accompagnement du jeune en fonction de ses besoins spécifiques et qui évalue ce plan personnalisé, le reconduit ou l'amende si nécessaire. Dans ces deux projets, une collaboration étroite est mise en place entre les enseignants, le CPMS, la direction, et d'autres partenaires environnants (Aide à la Jeunesse, mais aussi Jeunesse, services communaux, etc.) avec qui des conventions de collaboration sont établies. Un de ces deux DIAS rajoute systématiquement un contrat disciplinaire aux élèves, et des règles très strictes relatives aux absences et retards sont à respecter, sous peine de ne plus pouvoir bénéficier du dispositif.

Le troisième projet qui met en place un DIAS le fait selon un mode de fonctionnement différent. Le DIAS consiste à accompagner individuellement les élèves qui ont plus de 9 demi jours d'absences injustifiées, le conseil de classe n'a donc ici pas de rôle décisionnel quant au choix des élèves bénéficiaires. Les élèves qui bénéficient du DIAS ont la possibilité de participer à des activités collectives d'accrochage scolaire (Accrobranche). Une collaboration avec une AMO est mise en place pour créer du lien positif entre ces élèves et l'équipe éducative. Des contacts fréquents sont pris avec les parents, des visites à domicile sont organisées si les élèves ne sont plus du tout présents à l'école. Ce projet cherche à susciter la collaboration étroite avec tous les acteurs de l'école, y compris les CPMS, et ce afin de développer un réseau efficace pérenne.

5.1.6 La création de cellules de concertation locale

La concertation locale est investie par deux projets, qui ont créé des cellules permettant la rencontre entre les acteurs des secteurs de l'Enseignement et de l'Aide à la Jeunesse, tout en permettant l'ouverture de ces cellules à un public plus large.

Les réalisations

Ces cellules se concrétisent par des réunions, qui, dans les deux projets, sont organisées quatre fois par an. Les thématiques qui y sont abordées sont centrées sur les causes du décrochage, une meilleure connaissance des acteurs des deux secteurs, les difficultés rencontrées par chaque secteur, l'état des lieux de l'existant en matière de prise en charge du décrochage, la réflexion et la co-construction de pistes d'actions, etc. Les personnes invitées à ces réunions représentent diverses institutions : les écoles, les AMO, le SAJ, les réseaux d'enseignement, les services communaux, etc. Ces cellules sont généralement ouvertes à toute institution établie localement et agissant d'une façon ou d'une autre dans la prise en charge de la problématique du décrochage. Un de ces deux projets a créé cette cellule de concertation locale en collaboration avec un projet FSE Plan d'action, et se centre davantage sur les problématiques propres au CEFA.

De manière transversale aux six axes, comme dans les projets Plans d'actions, de nombreux outils ont été créés afin de faciliter le travail : fiche ou dossier de suivi personnalisé du jeune, grille de détection des signes précurseurs du décrochage, questionnaires destinés aux élèves ou aux enseignants en vue de récolter des données afin de réaliser un état des lieux, outils favorisant la visibilité du projet comme des dépliants ou affiches présentant les missions des projets, dépliants

présentant les offres de formations de différentes écoles partenaires afin de favoriser le choix d'une filière avant le choix d'une école, canevas de courrier à l'attention des parents, conventions entre partenaires, etc.

5.2 Difficultés et leviers

5.2.1 Difficultés liées au public

Implication du public-cible

La difficulté d'impliquer les jeunes et leurs familles dans l'accompagnement mis en place ou dans les activités organisées est citée à plusieurs reprises (cité 5 fois), en mettant en évidence la fragilité de ce public et le fait qu'il ne soit parfois pas en demande.

Age du public-cible

Le fait que le projet vise essentiellement les élèves du deuxième degré qualifiant est également perçu comme étant un frein, plusieurs projets souhaitant anticiper la prévention du décrochage scolaire en travaillant avec des élèves plus jeunes, ou aussi poursuivre leurs actions au-delà du deuxième degré (cité 3 fois).

5.2.2 Difficultés liées à la mise en place des projets

Les rapports intermédiaires font part de nombreuses difficultés rencontrées à ce niveau.

Implication et soutien des équipes éducatives

Les difficultés les plus redondantes sont liées au manque d'implication et de soutien des équipes éducatives, beaucoup de projets soulignent le peu de remise en question des acteurs et parlent d'une évidente résistance au changement (cité 17 fois)

Mode de fonctionnement organisationnel des écoles

Implémenter des dispositifs innovants en les adaptant aux modes de fonctionnement organisationnel des écoles (cité 14 fois) s'avère compliqué, le découpage du temps scolaire ne favorisant pas la mise en place de ces dispositifs. Dans le même ordre d'idée, le peu de flexibilité horaire des équipes éducatives ne facilite pas les réunions d'équipe.

Moyens humains et matériels

Les moyens humains et matériels sont jugés insuffisants (cité 5 fois), il en résulte une charge de travail perçue comme étant trop importante et le sentiment d'une frustration à ne pas pouvoir agir pour tous les jeunes en (pré)décrochage ou de ne pas avoir suffisamment de temps pour organiser les actions prévues (cité 5 fois).

Légitimité de la fonction

La mission des agents FSE peine parfois à être reconnue comme légitime, c'est une nouvelle mission dans les écoles, qui doit trouver sa place (cité 5 fois).

Lourdeur administrative

La lourdeur des tâches administratives liées à la gestion de projet et à la nécessité de remettre des rapports et fichiers à l'organisme subsidiant est mentionnée comme étant un frein, qui engendre un sentiment de perte de temps au détriment des jeunes (cité 4 fois).

Manque de moyens structurels

Les projets mettent également en avant le fait que les écoles ne bénéficient pas de moyens structurels pour lutter contre le décrochage scolaire, aucun emploi n’y est a priori dédié exclusivement, cela freine notamment la pérennisation des actions (cité 3 fois).

Turn-over du personnel

Les changements de personnel ne favorisent pas la continuité des projets, que ce soit les changements d’agents FSE ou les changements au sein des équipes éducatives. Il ne suffit pas d’assurer les transitions, il faut reconstruire tout un processus avec de nouvelles personnes (cité 3 fois).

Local

Plusieurs agents FSE se plaignent de ne pas disposer d’un local adapté pour recevoir les jeunes, les écoles sont parfois saturées en termes de disponibilité de locaux (cité 3 fois).

Méconnaissance des caractéristiques du public cible

Les agents FSE sont parfois plongés dans le monde complexe de l’enseignement sans en avoir une expérience préalable, et devant de surcroît travailler avec un public particulier (cité 2 fois).

Collaboration avec les partenaires

La collaboration est parfois difficile avec les partenaires -notamment les CPMS- en raison de la question des territoires de chacun (cité 2 fois).

Citons encore le manque de compétences des agents FSE en gestion de projet (cité 2 fois), le peu de réactivité des directions des écoles partenaires lorsqu’elles sont sollicitées par les agents FSE (cité 1 fois), la difficulté d’appliquer à la lettre le décret du 21/11/2013 concernant la mise en place de DIAS (cité 1 fois).

5.2.3 Leviers

Concernant les leviers favorisant la mise en place des projets, la qualité des échanges entre acteurs intra et inter écoles a été relevée plusieurs fois (cité 8 fois). Le soutien de la direction (cité 5 fois), l’aménagement des horaires des enseignants afin de permettre le travail en équipe (cité 3 fois) et la définition claire de la mission des agents FSE (cité 1 fois) sont des facteurs facilitant le bon déroulement des projets.

La collaboration volontaire des équipes éducatives qui s’investissent dans les projets par intérêt pour la lutte contre le décrochage (cité 2 fois), l’implication que les partenaires mettent dans le travail en équipe (cité 2 fois), et la préexistence d’une culture de collaboration entre écoles (cité 2 fois) favorisent le déploiement des actions sur le terrain.

Enfin, plusieurs autres leviers ont été cités : l’habitude de travailler avec le public cible -expériences, compétences, formations- (cité 3 fois), les moyens matériels suffisants (cité 2 fois), la qualité de l’accompagnement offert par le CCGPE (cité 1 fois)

5.3 Plus-value du travail en partenariat

Le premier bénéfice perçu par la grande majorité des projets réside dans les échanges de pratiques. Les acteurs apprécient pouvoir échanger leurs pratiques gagnantes, leurs difficultés, leurs outils, leurs expériences, leurs solutions. Les échanges entre écoles permettent d'enrichir et dynamiser les approches des différents intervenants.

Le fait de travailler en partenariat, et d'exploiter ainsi le principe de l'intelligence collective, permet d'étoffer le champ des possibles en ce qui concerne la recherche de solutions et la mise en œuvre d'actions concrètes sur le terrain.

Dans les projets où l'agent FSE endosse un rôle centralisateur du dossier du jeune, l'efficacité de la prise en charge du décrochage scolaire est perçue comme étant accrue. L'instauration de cette personne de référence permet d'éviter la multiplicité des démarches des différents partenaires et du jeune lui-même.

Le partenariat permet le développement d'une philosophie de travail commune, et d'une posture d'accompagnement commune.

Les projets Accrojump collaborent souvent sur le terrain avec des acteurs issus d'autres secteurs (principalement du secteur de l'Aide à la Jeunesse), ces collaborations permettent une meilleure connaissance des différents services pouvant agir pour favoriser l'accrochage scolaire. Les perspectives de l'école s'ouvrent ainsi vers l'extérieur.